St Victor de Cessieu

PROCES-VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

du 24/06/2026

Le conseil municipal de SAINT-VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué le 17 juin 2026, se réunit dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Isabelle PEREZ, Maire.

Présents : Maryline De ROECK, Maxime DURAND, Anne-Sophie GUYONNET, Vanessa MARBOEUF, Maud PITAULT, Cyril PUSNIAK, Franck REVOL, Didier RICHARD, Eric SALLAMAND, Cécile VANTREPOL, Narjès VELLA, Nicolas VIVET, Fabrice BADIN, Anne-Cécile BOROT

Absent excusé : Pierre KUBIAK

OUVERTURE DE LA SEANCE :
Isabelle PEREZ, présidente ouvre la séance à 19h00.

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE :
Anne-Cécile BOROT a été nommée secrétaire de séance

QUORUM :
Le quorum est atteint le conseil municipal peut débuter.
Enregistrement de la séance.

APPROBATION DES SEANCES PRECEDENTES

Le Procès-verbal du conseil municipal du 29/04/2026 et le 19/05/2026.

PRESENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Narjès VELLA présente à l'ensemble des élus le Plan communal de Sauvegarde (PCS):

- Les objectifs
- Les étapes du déclenchement
- Les outils indispensables

Un livret a été distribué à l'ensemble des conseillers municipaux.

DEL 2026 06 001 RECRUTEMENT DES CHANTIERS JEUNES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,
Vu le Code du travail relatif à l'emploi des mineurs et aux contrats à durée déterminée,
Vu les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2026,

Considérant la volonté de la commune de proposer aux jeunes de 16 à 20 ans une première expérience professionnelle et citoyenne à travers la réalisation de travaux d'intérêt général dans le cadre d'un chantier éducatif,
Considérant que ce dispositif permet une sensibilisation au monde du travail, à la vie collective et à l'engagement citoyen,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 – Organisation du chantier jeunes

La commune de Saint-Victor de Cessieu organise des chantiers jeunes durant les vacances d'été 2026 :

- du 06 au 10 juillet
- du 20 au 24 juillet
- du 23 au 31 juillet
- du 24 au 29 août

Article 2 – Nombre de jeunes et conditions

Le chantier accueillera jusqu'à 7 jeunes âgés de 16 à 20 ans, résidant sur le territoire communal.

Article 3 – Nature des travaux

Les travaux confiés aux jeunes relèveront de l'intérêt collectif : entretien d'espaces verts, petits travaux de peinture, nettoyage de lieux publics, travaux administratifs etc. Ils seront encadrés par un ou plusieurs agents municipaux.

Article 4 – Rémunération

Chaque jeune recevra une rémunération calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366, sous forme de salaire sur une semaine de 20 heures.

Article 5 – Contrats

Les jeunes seront recrutés sous contrat à durée déterminée (CDD), conformément aux dispositions du Code du travail.

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à :

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

- Procéder au recrutement des jeunes,
- signer les contrats de travail afférents,
- engager les dépenses correspondantes sur le budget communal.

DEL 2026 06 002 ATTRIBUTION NUMEROTATION DES HABITATIONS

Madame le Maire informe le Conseil municipal :

Considérant :

- la nécessité d'assurer une numérotation cohérente et logique des habitations,
- l'intérêt de faciliter l'intervention des services de secours, des services postaux et des réseaux,

Il est proposé de procéder à l'attribution de la numérotation des habitations suivantes :

NUMERO PROPOSE	VOIE
64	Route de Doissin
524	Chemin de Guillermont
542	Chemin de Guillermont
556	Chemin de Guillermont
231	Route de Clos Janin
255	Route de Clos Janin
356	Route de Mornas
266	Route de Torchefelon
81	Impasse des Lucioles
1110	Chemin de Fontenaille
239	Route de Mornas
628	Route de Mornas
330	Route de Clos Janin
22 et 74	impasse de la Bobine

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

- **DÉCIDE** d'adopter la numérotation proposée
- les propriétaires devront apposer les plaques de numéro sur leur habitation
- Autorise Mme le Maire à signer tout document afférent à cette décision

DEL 2026 06 003 FIXATION TARIFS EMPLACEMENTS FORAINS

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant la nécessité d'assurer une cohérence et une stabilité des tarifs appliqués aux manèges lors des événements organisés lors la Saint-Victorienne chaque année,

Mme le Maire propose que dans le cadre de cet évènement qu'un droit de place soit fixé au tarif de 50 € pour chaque emplacement attribué aux forains sauf décision contraire expresse.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

- **DECIDE** de fixer le droit de place à 50 € pour chaque emplacement de forains.

DEL 2026 06 004 CONVENTION D'OCCUPATION DE TERRAIN POUR ECOPATURAGE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le projet de convention de mise à disposition d'un terrain communal pour la mise en œuvre d'un écopâturage ;
Considérant l'intérêt général que présente l'écopâturage en matière de gestion durable des espaces verts, de préservation de la biodiversité et de réduction des coûts d'entretien mécanique ;
Considérant que la commune souhaite mettre à disposition des parcelles communales cadastrées AL 375, AL 378 et AL 372 situées chemin de Batiparme ;
Considérant la demande présentée par Monsieur et Madame HOUSTE Damien et Jessica ;
Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

- **DÉCIDE** D'approuver la convention de mise à disposition d'un terrain communal pour écopâturage à intervenir entre la commune de Saint-Victor de Cessieu et Monsieur et Madame HOUSTE Damien et Jessica.

- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à son exécution.
- de préciser que cette mise à disposition est consentie moyennant une participation de 10 €/mois occupés, couvrant les frais d'eau, à compter du 16 juin 2026, pour une durée d'un 1 an, renouvelable par tacite reconduction, conformément aux stipulations de la convention.

DEL 2026 06 005 Travaux pour entretien et amélioration du terrain d'honneur de foot

Nicolas VIVET présente le projet des travaux concernant l'amélioration du terrain d'honneur de foot.

Montant des travaux détaillés pour cette année de la société COSEEC :

1ère phase création d'un arrosage intégré 35 arroseurs type Hunter	30 000 €HT
Changement de pompe d'aspiration	7 000 € HT
Fourniture et pose de gazon de placage devant les but à onze	560 € HT
Traitement sélectif	1 680 € HT
TVA	8 008 €
TOTAL	**40 048 € TTC**

Cet équipement est essentiel pour la vie sportive locale, mais son état actuel nécessite une intervention afin d'assurer la sécurité des joueurs et la qualité de la pratique.

Les travaux envisagés portent principalement sur la remise en état de la surface de jeu, l'amélioration du drainage, ainsi que la rénovation des équipements et des tracés.

Ce projet permettra d'offrir de meilleures conditions d'utilisation tout au long de l'année et de valoriser les infrastructures sportives de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 5

Décide :

- D'approuver la réalisation des travaux sur le terrain de football tels que décrits dans le devis.
- D'accepter le devis de l'entreprise COSEEC pour un montant de 48 048 € TTC.
- D'autoriser le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution des travaux.
- D'inscrire la dépense au budget 2026 à l'article prévu à cet effet.

DEL 2026 06 006 convention de mandant pour l'établissement et l'émission de la facturation par L'ONF pour des recettes issues des ventes des bois

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,

Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,
Considérant que la commune de SAINT-VICTOR DE CESSIEU est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,
Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,
Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,
Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,
Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,
Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Après avoir délibéré, le conseil municipal
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Décide,

Article 1 :

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Article 3 :

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.
Il autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution

COMPTE-RENDU DES ADJOINTS

CCAS

- Mise à jour du registre des personnes vulnérables
- Visite de chaque personne par les membres pour leur faire remplir le fichier à mettre dans le registre et renforcement des visites et des contacts téléphoniques avec les ainés du village qui pourraient être en détresse à cause de cet épisode caniculaire, merci à tous les membres du CCAS pour leur investissement et leur implication

Fête de la musique 20 juin

- Bel évènement organisé par la commission « vie associative, économique et culturelle », organisé uniquement avec des artistes locaux (Easywish, Les Musicals Sound, Les bugnes au panier et JRM Event) Une fréquentation plus importante que l'an dernier malgré une chaleur étouffante. Un aspect culturel avec la décoration des vélos pour le passage des vélos samedi 27 juin à St Victor et les enfants ont pu exprimer leur talent de dessinateur avec les craies. L'heure de fin a été totalement respectée en finissant la fête à 1h

Kermesse du Sou des écoles le 26 juin

- Comme l'an dernier le sou des écoles organise sa traditionnelle kermesse le vendredi soir avec le spectacle des enfants suivis de jeux, animations et soirée bal animée par JRM Event. La soirée devait s'illuminer grâce au feu d'artifice que souhaitait tirer le Sou. Malheureusement à cause d'un arrêté préfectorale très restrictif et des recommandations de la mairie vis-à-vis de cet épisode caniculaire, le sou des écoles a dû annuler son feu d'artifice et le reporte au marché de noël du 11 décembre 2026.

Championnat de France cycliste sur route élite du 25 au 28 juin

- Pour rappel ce week-end de vendredi à dimanche se déroule la course cycliste du championnat de France sur route élite organisée par les VDD et le COTNI. N'hésitez pas à vous rendre à la Tour du Pin pour visiter le village étape. Nous serons impactés par le passage de la course samedi de 9h à 12h environ, un certain nombre d'entre nous serons mobilisés pour sécuriser certains carrefours de la commune.

Festival de l'astronomie 4 juillet

- Festival de l'astronomie qui se déroule le 4 juillet prochain à partir de 16h. L'association « Tic et Science » de St Clair de la tour organise cet évènement avec notre soutien, les séances se dérouleront jusqu'à 21h. Durant l'évènement l'association mettra des ateliers de découverte en extérieure de jour et bien sûr de nuit pour admirer les astres et se déroulera également. Un Food truck sera présent pour restaurer tous les visiteurs et l'association « Choco Familia » s'occupe de tenir la buvette tout au long de l'évènement.

St Victorienne 18 et 19 juillet

- Comme l'année dernière le comité des fêtes organise la St Victorienne sur 2 jours sans avoir le programme exact à ce jour. Les forains seront présents comme l'an dernier pour la vogue le vendredi, samedi et dimanche en arrivant le mercredi 15 pour s'installer et repartiront le mardi 21 juillet. Pas de tir de feux d'artifice en raison de l'arrêté préfectoral très restrictif et des conditions météo actuels.

Journée du Patrimoine le 20 septembre

- L'association « Histoire et Patrimoine » organise la journée du patrimoine le week-end du 19 et 20 septembre à la salle St Rock avec une exposition sur le thème des fermes. L'évènement se déroulera de 10h à 18h le samedi et le dimanche avec une inauguration avec un pot organisé par la mairie le samedi à 11h30 et le dimanche même programme à la salle avec d'éventuelles balades en calèches autour du village uniquement sur le haut entre les services techniques et la salle St Rock. Une Buvette sera tenue au service technique avec la présence d'un Food Truck.

CAISSE DES ECOLES /affaires scolaires et jeunesse **Narjès VELLA**

- Nouveau directeur à la rentrée, pas de changements des enseignants
- Réunion Caisse des écoles le 6 juillet 2026
- Mesures canicule, l'école demande de garder les enfants l'après midi
- Remise des calculatrices le 25 juin 2026 à 11h.
- Journée des jeunes prévue le 23 juillet 2026 au gymnase, activités sportives et ludiques
- Prévision de l'achat d'un home Ball à 4 000€ HT.

COMMUNICATION **Anne-Sophie GUYONNET**

- Mise à jour de la Charte graphique ainsi que du logo en collaboration avec la stagiaire.
- Premier bulletin mis en place par l'équipe actuelle, des difficultés liées à sa distribution sont à revoir pour les prochaines fois.

TRAVAUX BATIMENTS **Cyril PUSNIAK**

- Travaux école maternelle reportés
- Déplacement des agrès, devis 13 906,85 € TTC
- Création d'un air de stockage
- Projet AGEDEN pour la chaufferie de l'école qui subventionne 80 % des travaux
- Rencontre dans le cadre du village d'avenir avec le Chargé de Mission de la Préfecture
- Devis aménagement de la place de vaux de l'entreprise Playgone pour la commande

commencement des travaux en septembre ou octobre pour un montant de 70 000 €.

- Projet de réflexion de mettre des ombrières sur les jeux
- Urbanisme : règlement de publicité local (RLPI) à travailler

VOIRIE **Nicolas VIVET**

- Inventaire des panneaux de signalisation
- Travaux aux buis (signalisation)
- L'arrêt de car a été modifié
- Aménagement voirie pour les arrêts de car
- Chemin refait à la demande des riverains pour essais

- Réunion cabinet CAUE, le 8 juillet 2026 à 10h00
- Réunion avec l'EPORA 15 juillet 2026 à 10h
- Réunion Cabinet ELEGIA, le 3 juillet 2026
- Problème parking du Vival
- Une bénévole à la médiathèque actuellement
- Réunion déchèterie Biol, le 20 juillet 2026
- A ce jour, aucun élu d'opposition n'a encore été désigné au sein du Conseil municipal
- La ferme des faux semblables ne sera plus autorisée à faire des évènements festifs

FIN DE SEANCE : 22h15

Saint-Victor de Cessieu, le 07 juillet 2026

La Présidente,



Isabelle PEREZ

La Secrétaire de séance,



Anne-Cécile BOROT